



CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

CONNAÎTRE CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

# Financements européens

## QUOI ?

**Mobiliser** les opportunités de financement offertes par l'Union européenne en **développant des projets européens sur le territoire**, pour le Pôle Métropolitain et ses intercommunalités membres.

Cette démarche vise à appuyer des projets publics ou partenariaux publics-privés et à **renforcer la capacité d'action et d'innovation du territoire**, au-delà des seuls fonds dédiés comme les Fonds européens structurels et d'investissement.

## POURQUOI ?

Face à des besoins croissants de financement et à la limitation des fonds dédiés, le recours à d'autres programmes européens constitue un levier stratégique. Il répond à des **enjeux de transitions, d'innovation et d'attractivité du territoire**, tout en renforçant les **coopérations à l'échelle européenne**.

L'objectif est de diversifier les ressources notamment financières, d'accélérer la mise en œuvre de projets structurants et de **renforcer la capacité d'action du Pôle** métropolitain et de ses membres.

**Parce que ces « programmes d'action communautaire » sont sectoriels et proposent une grande diversité de dispositifs et de formats d'intervention, il revient au territoire d'identifier et de mobiliser activement les opportunités les plus adaptées afin de pouvoir candidater et d'en tirer pleinement parti.**

## COMMENT ?

- **Veille et identification des opportunités** avec le suivi régulier des appels à projets européens et des orientations stratégiques de la Commission et du Parlement européen.
- **Priorisation et stratégie** afin de définir les projets à potentiel européen parmi les initiatives portées par le Pôle ou ses membres. Analyse de l'adéquation entre les priorités du territoire et les critères des programmes.
- **Montage et pilotage de projets** avec l'élaboration des dossiers de candidature, articulation avec les politiques territoriales et définition du plan de financement.

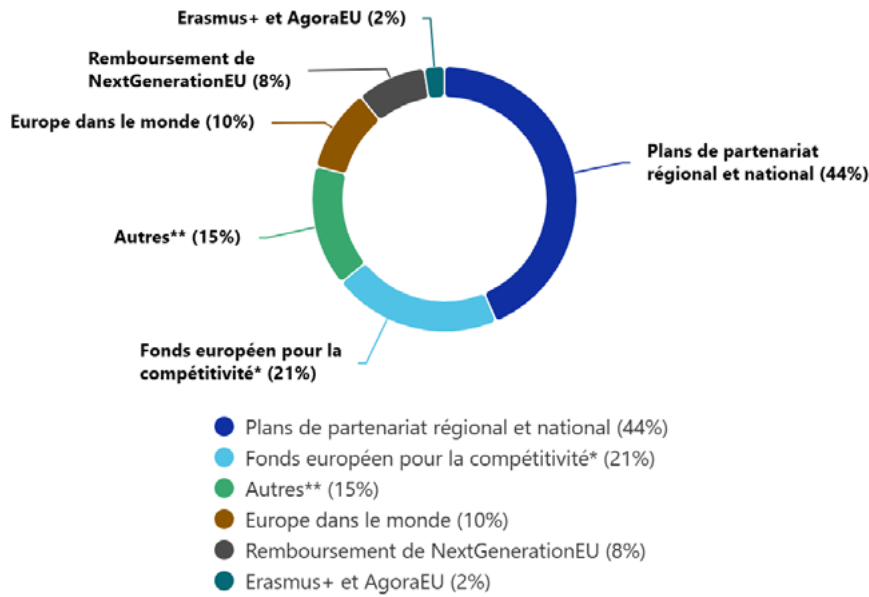
## LA PÉRIODE DE PROGRAMMATION 2021-2027

Sur la période de programmation européenne en cours, quelques opportunités de financement demeurent accessibles. Elles nécessitent toutefois une veille attentive et une mobilisation rapide, afin de pouvoir en bénéficier avant la clôture des derniers appels.

Les programmes concernés, qui publieront leurs ultimes appels à projets en 2026-2027, sont :

- **URBACT** : coopération entre villes européennes pour élaborer des solutions face aux défis urbains.
- **Initiative Urbaine Européenne (EUI)** : expérimentation de solutions urbaines innovantes pour répondre aux enjeux des villes moyennes.
- **Horizon Europe** : programme de référence pour le financement de la recherche et de l'innovation.
- **LIFE** : programme européen dédié à l'environnement, à la biodiversité et à l'action climatique.

## LA PÉRIODE DE PROGRAMMATION 2028-2034



Pour la période 2028-2034, le cadre Financier Pluriannuel (c'est-à-dire le budget à long terme de l'Union européenne) est en cours de négociation pour un montant total de 2 018 milliards d'euros.

Les Etats de l'UE souhaitent parvenir à un compromis sur le budget d'ici la fin de l'année 2026 pour signer un accord formel en 2027 et une mise en œuvre dès le 1er janvier 2028. La politique de cohésion, principale source de financement des territoires, a été intégrée dans le nouveau « Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et le monde rural, la pêche et la mer, la prospérité et la sécurité ». Chaque Etat membre devra organiser son partenariat (dans le Plan de partenariat régional et national) en incluant les volets national, sectoriel et, le cas échéant, régional et territorial.

Les programmes européens ne sont donc pas encore complètement définis, ce qui représente un enjeu stratégique majeur. Anticiper et préparer dès maintenant les futurs dispositifs permettra au Pôle métropolitain et à ses membres de structurer et de financer des projets pertinents dès leur ouverture, de renforcer l'attractivité et l'innovation du territoire et de garantir une participation optimale aux programmes européens à venir.

## PROJET MMIAH



Un exemple : Entre 2017 et 2021, le Pôle métropolitain a été partenaire du projet MMIAH dans le cadre du **programme Interreg Espace Atlantique**. Le projet visait à valoriser le littoral urbain de l'Espace Atlantique en réhabilitant des sites maritimes, militaires et industriels désaffectés. Le budget total, pour le Pôle métropolitain, du programme Interreg MMIAH, s'est monté à 350 000 €, remboursés à 75% par l'Union européenne.

## QUI ?

La thématique « financements européens » relèvera de la **Commission Administration Générale et Programmes Européens**, qui se réunira une fois par trimestre.

Une **Chargée de mission projets européens** est arrivée au Pôle métropolitain le 1er décembre 2025 pour mettre en œuvre la thématique.

Caen Normandie  
Métropole :

POUR EN  
SAVOIR PLUS :

